

SCIA 5A
Société Civile Immobilière d'Attribution au capital de 141.800 €
Siège social : 6 impasse des Hauts de la Mignonne – 29460 DAOULAS
RCS BREST – 944 387 331

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le 22 juillet 2025 à 19h00

Au siège social de la société ci-après nommée.

La Société dénommée 5A, Société Civile Immobilière d'Attribution, au capital de 141.800,00 €, divisé en 14.180.000 parts sociales de 0,01 € chacune dont le siège social est à DAOULAS (29460) 6 impasse des Hauts de la Mignonne, identifiée au SIREN sous le numéro 944 387 331, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST.

Les associés sont réunis **en assemblée générale ordinaire**, sur convocation de la gérance.

La répartition actuelle du capital social de la société est la suivante :

- 1) La Société dénommée **ARCOS**, Société civile immobilière au capital de 1000 €, dont le siège est à LOPERHET (29470), 380 rue Henri Laborit, identifiée au SIREN sous le numéro 903353902 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, titulaire des parts de 1 à 3150796.
Représentée à l'acte par Monsieur Justino COSTA en qualité de gérant.
- 2) La Société dénommée **LA FINANCIERE D'ICI**, Société civile au capital de 1000 €, dont le siège est à BREST (29200), 13 rue Alexis Le Moigne identifiée au SIREN sous le numéro 798017042 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, titulaire des parts de 7878409 à 11029204.
Représentée à l'acte par Monsieur Jean-Luc HERY en qualité de gérant.
- 3) La Société dénommée **A2P**, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à DAOULAS (29460), 6 impasse des Hauts de la Mignonne, identifiée au SIREN sous le numéro 921147864 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST titulaire des parts de 1109205 à 14180000.
Représentée à l'acte par Monsieur Antoine POTIN en qualité de président.
- 4) La Société dénommée **LOSACA**, Société par actions simplifiée au capital de 500 €, dont le siège est à PLOUGASTEL-DAOULAS (29470), 100 venelle de Bodonn, identifiée au SIREN sous le numéro 940673122 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST titulaire des parts de 4727613 à 7878408.
Représentée à l'acte par Monsieur Fabrice LE BIHAN en qualité de président.
- 5) La Société dénommée **LOUXIS**, Société civile immobilière au capital de 1000 €, dont le siège est à HANVEC (29460), Goulaouren, identifiée au SIREN sous le numéro 528050966 et immatriculée au au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST titulaire de 3150797 à 4727612.
Représentée à l'acte par Monsieur Yann TOM en qualité de gérant.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 14.180.000 parts sociales.

Les documents suivants ont été adressés aux membres de la société, savoir :

- le rapport sur le but de l'opération envisagée et de ses modalités financières ;
- une copie du projet de liquidation partage de la société ;
- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antoine POTIN, agissant en qualité de gérant.

AP

Tous les associés sont présents ou représentés.

Total des titres sociaux présents ou représentés : **14.180.000 parts sur les 14.180.000 parts composant le capital social.**

Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1°) Projet de Liquidation partage de la société avec dissolution anticipée à compter du 23 juillet 2025

2°) Nomination en qualité de liquidateur de Monsieur Antoine POTIN avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif, et répartir le solde entre tous les membres de la société, à proportion de leurs droits sociaux respectifs

3°) Election du siège de la liquidation

4°) Pouvoirs

IDENTIFICATION DU BIEN

DÉSIGNATION

1) Parcelles mères

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Un terrain à bâtir.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260	1 ROUTE DE CROIX DE MISSION	00 ha 19 a 47 ca
AB	261	CROIX DE MISSION	00 ha 06 a 82 ca

Total surface : 00 ha 26 a 29 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

2) Parcelles filles

Lot un :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Un terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p1	1 ROUTE CROIX DE MISSION	A définir
AB	261p1	CROIX DE MISSION	A définir

Lot deux :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p2	1 ROUTE CROIX DE MISSION	A définir
AB	261p2	CROIX DE MISSION	A définir

Lot trois :

AP

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p3	1 ROUTE CROIX DE MISSION	A définir
AB	261p3	CROIX DE MISSION	A définir

Lot quatre :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p4	1 ROUTE CROIX DE MISSION	A définir
AB	261p4	CROIX DE MISSION	A définir

Lot cinq :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p5	1 ROUTE CROIX DE MISSION	A définir
AB	261p5	CROIX DE MISSION	A définir

Lot six :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p6	1 ROUTE CROIX DE MISSION	A définir
AB	261p6	CROIX DE MISSION	A définir

Lot sept :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p7	1 ROUTE CROIX DE MISSION	00 ha 03 a 37 ca

Lot huit :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p8	1 ROUTE CROIX DE MISSION	00 ha 02 a 44 ca

Lot neuf :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p9	1 ROUTE CROIX DE MISSION	00 ha 02 a 44 ca

AP

Lot dix :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 39460 1 Route Croix de Mission,

La voirie.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p10	ROUTE CROIX DE MISSION	00 ha 04 a 25 ca

DISCUSSION

La discussion est ensuite ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

1ERE RESOLUTION

Les associés, connaissance prise de l'opération susvisée et de ses modalités, décident de procéder à sa dissolution anticipée à compter du 23 juillet 2025 et approuvent le projet de liquidation partage.

La société continuera à exister pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

L'assemblée générale extraordinaire déclare que les circonstances qui justifient la dissolution anticipée amiable de la société, ont bien été étudiées au regard des enjeux sociaux et environnementaux.

L'assemblée générale extraordinaire déclare que la décision de dissoudre par anticipation la société correspond à son intérêt social.

En conséquence, l'assemblée des associés décident d'attribuer les lots de la façon suivante :

1°) Attribution à la Société ARCOS

Lot un :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Un terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p1	1 ROUTE CROIX DE MISSION	A définir
AB	261p1	CROIX DE MISSION	A définir

Lot deux :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p2	1 ROUTE CROIX DE MISSION	A définir
AB	261p2	CROIX DE MISSION	A définir

DEUX / NEUVIEMES (2/9^{èmes}) du lot 10 :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Voie.

Figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p10	1 ROUTE CROIX DE MISSION	00 ha 04 a 25 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits.

Les lots attribués à la Société ARCOS sont évalués en totalité à la somme de **VINGT-NEUF MILLE EUROS (29 000,00 EUR)**, se décomposant de la façon suivante :

AP

- QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (14 500,00 EUR) pour le lot 1 et 1/9^{ème} du lot 10 ;
- QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (14 500,00 EUR) pour le lot 2 et 1/9^{ème} du lot 10.

2°) Attribution à la Société LA FINANCIERE D'ICI :

Lot trois :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p3	1 ROUTE CROIX DE MISSION	A définir
AB	261p3	CROIX DE MISSION	A définir

Lot quatre :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p4	1 ROUTE CROIX DE MISSION	A définir
AB	261p4	CROIX DE MISSION	A définir

DEUX / NEUVIEMES (2/9^{èmes}) du lot 10 :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Voirie.

Figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p10	1 ROUTE CROIX DE MISSION	00 ha 04 a 25 ca

Tel que le BIEN existe, avec tous droits.

Les lots attribués à la Société LA FINANCIERE D'ICI sont évalués en totalité à la somme de **VINGT-NEUF MILLE EUROS (29 000,00 EUR)**, se décomposant de la façon suivante :

- QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (14 500,00 EUR) pour le lot 3 et 1/9^{ème} du lot 10 ;
- QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (14 500,00 EUR) pour le lot 4 et 1/9^{ème} du lot 10 .

3°) Attribution à la Société A2P :

Le lot cinq :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p5	1 ROUTE CROIX DE MISSION	A définir
AB	261p5	CROIX DE MISSION	A définir

Le lot six :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p6	1 ROUTE CROIX DE MISSION	A définir
AB	261p6	CROIX DE MISSION	A définir

DEUX / NEUVIEMES (1/9^{èmes}) du lot 10 :

AP

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Voirie.

Figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p10	1 ROUTE CROIX DE MISSION	00 ha 04 a 25 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits.

Les lots attribués à la Société A2P sont évalués en totalité à la somme de **VINGT-NEUF MILLE EUROS (29 000,00 EUR)**, se décomposant de la façon suivante :

- QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (14 500,00 EUR) pour le lot 5 et 1/9^{ème} du lot 10 ;
- QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (14 500,00 EUR) pour le lot 6 et 1/9^{ème} du lot 10 .

4°) Attribution à la Société LOSACA

Le lot sept :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p7	1 ROUTE CROIX DE MISSION	00 ha 03 a 37 ca

Le lot huit :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p8	1 ROUTE CROIX DE MISSION	00 ha 02 a 44 ca

DEUX / NEUVIEMES (2/9^{èmes}) du lot 10 :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Voirie.

Figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p10	1 ROUTE CROIX DE MISSION	00 ha 04 a 25 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits.

Les lots attribués à la Société LOSACA sont évalués en totalité à la somme de **VINGT-NEUF MILLE EUROS (29 000,00 EUR)**, se décomposant de la façon suivante :

- QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (14 500,00 EUR) pour le lot 7 et 1/9^{ème} du lot 10 ;
- QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (14 500,00 EUR) pour le lot 8 et 1/9^{ème} du lot 10 .

5°) Attribution à la Société LOUXIS

Le lot neuf :

DÉSIGNATION

A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Terrain à bâtir. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p9	1 ROUTE CROIX DE MISSION	00 ha 02 a 44 ca

UN / NEUVIEME (1/9^{ème}) du lot 10 :

AP

DÉSIGNATION
A DIRINON (FINISTÈRE) 29460 1 Route Croix de Mission,

Voirie.

Figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	260p10	1 ROUTE CROIX DE MISSION	00 ha 04 a 25 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits.

Le lot 9 et 1/9^{ème} du Lot 10 sont attribués à la Société LOUXIS et évalués en totalité à la somme de **QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (14 500,00 EUR)**.

La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

2EME RESOLUTION

Nomination en qualité de liquidateur de Monsieur POTIN, sans limitation de durée, avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif et répartir le solde entre tous les membres de la société, à proportion de leurs droits sociaux respectifs.

Monsieur POTIN déclare accepter les fonctions de liquidateur, attestant n'être frappé d'aucune mesure pouvant lui interdire l'exercice de cette fonction.

Pendant toute la période de sa liquidation, la dénomination sociale de la société sera suivie de la mention « Société en liquidation » et le nom du liquidateur sera mentionné sur tous les documents et actes émanant de la société.

Le liquidateur poursuivra les affaires en cours. Il pourra éventuellement en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation de la société.

Le mandat du ou des membres de direction prend fin avec la nomination du liquidateur.

La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

3EME RESOLUTION

L'assemblée décide que le siège de la liquidation est fixé au siège de la société.

La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

4EME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à :

1°) Monsieur Antoine POTIN, gérant, non révoqué, de la société avec faculté de déléguer ses pouvoirs à toute personne de son choix ;

2°) Ou à défaut, à tout clerc ou employé de l'étude de Maître GOASGUEN, Notaire à BREST (29200), 31 rue Branda.

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

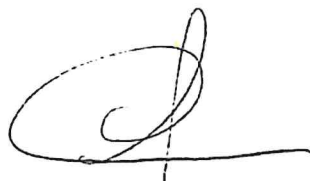
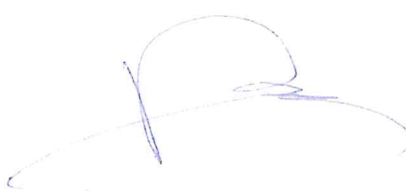
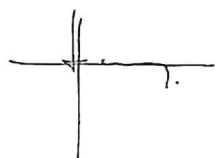
La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les associés présents ou dûment représentés et le président de séance.

AP

Monsieur Antoine POTIN <u>Gérant</u>	ARCOS <u>Associé indéfiniment responsable</u> Représentée par M. COSTA
	
LOUXIS <u>Associé indéfiniment responsable</u> Représentée par M. TOM	LOSACA <u>Associé indéfiniment responsable</u> Représentée par M. LE BIHAN
	
LA FINANCIERE D'ICI <u>Associé indéfiniment responsable</u> Représentée par M. HERY	A2P <u>Associé indéfiniment responsable</u> Représentée par M. POTIN
	

"Copie conforme"

